

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN

DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010.

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-
LE GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjointes,
MM. GALLE, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND,
QUEMERE, DANIEL, FAISANT, DAGORN, BATTAS, LAPORTE, RICHE,
URVOY, TAILLEBEAU, DUBOIS, KERHARDY, RAULT-MAISONNEUVE
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. COATLEVEN, LE TIEC, LE LOUARN, PIERRE, TREMEL.

I. Ouverture de la séance à 18h10.

II. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Monsieur Hubert COATLEVEN donne pouvoir à Monsieur Hubert THIERRY.
- ✓ Madame Suzanne LE TIEC donne pouvoir à Madame Anne-Marie DUREL.
- ✓ Madame Marie LE LOUARN donne pouvoir à Madame Marie-Annick RICHE.
- ✓ Monsieur Patrice PIERRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves TAILLEBEAU.
- ✓ Monsieur Denis TREMEL donne pouvoir à Monsieur Jérôme KERHARDY.

III. Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Absent : 0 Votants : 33

IV. Mise aux voix du procès verbal de la séance du 22 novembre 2010.

Aucune observation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

V. Lecture de l'ordre du jour.

VI. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Guénaëlle BATTAS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Rapport d'activité 2009 de Terre et Baie Habitat.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2009 de Terre et Baie Habitat.

Délibération n° 2 : Avenant au marché « Etude sur l'assainissement collectif - secteur ouest de Plérin ».

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 5 Abstention 1

d'approuver l'avenant au marché « Etude de faisabilité de l'assainissement collectif du secteur ouest de Plérin » pour un montant de 4 270 € hors taxes, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec l'entreprise SETUR ainsi que tout autre document s'y rapportant et précise que les crédits sont inscrits au budget 2010.

Délibération n° 3 : Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiements « Restructuration de la cuisine centrale et des cuisines satellites ».

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention

de réviser l'autorisation de programme « Restructuration de la cuisine centrale et des cuisines satellites » en portant le montant total de l'opération à 1 445 000 €uros et en modifiant les crédits de paiements comme indiqué dans le tableau ci-dessus et précise que les crédits budgétaires seront inscrits en conséquence sur les budgets 2011 et 2012.

Délibération n° 4 : Décision modificative n°3 au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions 6

de modifier les inscriptions budgétaires 2010 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

Chap/Opé	Nature	Libellé	Montants	
			Dépenses	Recettes
23	2315	Travaux de réseaux	30 000	
16	1641	Emprunt		30 000
		TOTAL INVESTISSEMENT	30 000	30 000

Sortie de Monsieur PEDRON.

Présents : 27 Pouvoirs : 5 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 5 : Tarifs municipaux 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

d'approuver les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2011 dont la liste a été diffusée à l'assemblée et précise que tous les autres tarifs qui ne sont pas repris dans le tableau sont prolongés sur la base de la délibération n° 13-01 du 14 décembre 2009 jusqu'à leur modification courant 2011.

Délibération n° 6 : Subventions Ti'Pass.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller Municipal délégué au sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

de rembourser les chèques « Ti'Pass » par le biais d'une subvention aux associations et certifie que les crédits sont inscrits au budget 2010.

Retour de Monsieur PEDRON.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Absent : 0 Votants : 33

Délibération n° 7 : Subvention exceptionnelle au Centre Nautique de Plérin – Course internationale d'été optimists 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 € au Centre Nautique de Plérin au titre de l'organisation de la course internationale d'été optimist 2011 et certifie que les crédits seront inscrits au budget 2011.

Délibération n° 8 : Subvention exceptionnelle au Centre Nautique de Plérin – Frais de téléphonie.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

de rembourser les frais téléphoniques au titre de l'année 2010 par le versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Nautique de Plérin correspondant au montant de la facture acquittée soit 256,20 € et certifie que les crédits sont inscrits au budget 2010.

Sortie de Monsieur COLAS.

Présents : 27 Pouvoirs : 5 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 9 : Subvention exceptionnelle à l'association Cœur de Vie Plérinaise.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 26 Voix contre Abstentions 6

d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association « Cœur de vie plérinaise » pour soutenir son projet et certifie que les crédits sont inscrits au budget 2010.

Retour de Monsieur COLAS.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Absent : 0 Votants : 33

Délibération n° 10 : Subventions aux associations conventionnées au titre de l'année 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'attribuer des subventions aux associations, au titre de l'année 2011, pour les montants et selon les modalités mentionnées dans les tableaux ci-dessus et certifie que les crédits seront inscrits au budget 2011.

Sortie de Madame DUREL.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absent : 1 Votants : 31

Délibération n° 11 : Demande de subvention – Projet de création d'un terrain de football en surface synthétique au stade Marcel Gouédard.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller Municipal délégué au sport, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor, de la Fédération Française de Football et de toute autre collectivité ou fédération susceptibles de participer au financement du projet de création d'un terrain de football en surface synthétique au stade Marcel Gouédard

et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire aux dossiers de demandes et aux conventions de versement à intervenir.

Retour de Madame DUREL.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Absent : 0 Votants : 33

Délibération n° 12 : Demande de subvention – Projet de restructuration de la cuisine centrale et des cuisines satellites.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe au Maire en charge de la coordination des initiatives et prestations locales, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions 6

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor au titre du Fonds Communautaire d'Investissement à hauteur de 111 204 €uros, soit un taux de participation de 10 % du montant hors taxes du projet.

Sortie de Messieurs BENIER, BURLOT et Madame DANIEL.

Départ de Madame QUEMERE, qui donne pouvoir à Madame Annick GALLE de voter en son nom.

Présents : 24 Pouvoirs : 6 Absents : 3 Votants : 30

Délibération n° 13 : Demande de subvention – Plan communal de désherbage.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 30 Voix contre Abstention

de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Saint-Brieuc Agglomération pour participer au financement du projet de révision du Plan Communal de Désherbage et précise que le montant restant à charge de la commune est prévu au budget 2010.

Retour de Messieurs BENIER, BURLOT et Madame DANIEL.

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Absent : 0 Votants : 33

Délibération n° 14 : Convention de versement du fonds communautaire d'investissement – autorisation de signer.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds communautaire d'investissement avec Saint-Brieuc Agglomération.

Délibération n° 15 : Charte commune sur la maison de la formation professionnelle et avenant n° 1.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe au Maire en charge de la coordination des initiatives et prestations locales, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'approuver les termes de la charte commune et de l'avenant n° 1 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'avenant n°1 ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 16 : Modification des règlements intérieurs de la Maison de la Petite Enfance.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'adopter les nouveaux règlements intérieurs de la Maison de la Petite Enfance et précise que ceux-ci seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2011.

Délibération n° 17 : Avenant à la convention se rapportant aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'approuver la modification par avenant n° 1 à la convention du 31 août 1998, de compléter l'article 4 de la convention comme suit : « le montant de la participation financière de la commune de résidence est calculé par année scolaire, au prorata de la durée de scolarisation de l'élève » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à cette même convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 18 : Attribution des crédits scolaires – année 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'adopter les critères d'attribution des différents crédits de fonctionnement des écoles selon les modalités présentées en séance.

Délibération n° 19 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées – année 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions 6

de revaloriser de 0,5 % le montant du forfait annuel par élève pour l'année 2011 par rapport à l'année 2010, soit un montant de :

- ✓ 762.64 €uros pour un enfant plérinais en maternelle
- ✓ 400.12 €uros pour un enfant plérinais en élémentaire

Délibération n° 20 : Règlement d'utilisation et de location des salles municipales.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'adopter les modifications apportées au règlement d'utilisation de location des salles municipales.

Délibération n° 21 : Grille des effectifs au 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 4 Abstentions 2

- de créer :

- Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Trois emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- Un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 31/35^e.

- de supprimer :
 - Deux emplois de rédacteur chef,
 - Deux emplois de rédacteur principal,
 - Un emploi de rédacteur,
 - Quatre emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - Un emploi de technicien supérieur,
 - Deux emplois de contrôleur de travaux,
 - Deux emplois d'agents de maîtrise,
 - Quatre emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - Quatre emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - Deux emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
 - Un emploi d'animateur,
 - Un emploi de brigadier,
 - Un emploi de gardien de police municipale.

- d'adopter la grille des effectifs 2011 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Emplois au 1 ^{er} janvier 2011
		2
Directeur général des services	A	1
Collaborateur de cabinet		1
FILIERE ADMINISTRATIVE		50
Cadre d'emplois : Attachés territoriaux		
Attaché principal	A	4
Attaché	A	4
Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux		
Rédacteur chef	B	3
Rédacteur principal	B	3
Rédacteur	B	10
Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux		
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	6
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	10
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	7
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe à TNC 17h30	C	1
FILIERE TECHNIQUE		157
Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux		
Ingénieur principal	A	1
Ingénieur	A	1
Cadre d'emplois : Techniciens supérieurs territoriaux		
Technicien Supérieur chef	B	1
Technicien Supérieur principal	B	1
Technicien Supérieur	B	3
Cadre d'emplois : Contrôleurs territoriaux de travaux		
Contrôleur de travaux chef	B	2
Contrôleur de travaux	B	3
Cadre d'emplois: Agents de maîtrise territoriaux		
Agent de maîtrise principal	C	14
Agent de maîtrise	C	16
Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	12
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	13
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	67
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 34h00	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 33h00	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 31h00	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 29h00	C	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 28h00	C	11
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 20h00	C	2
FILIERE MEDICO SOCIALE		17

Cadre d'emplois : Puéricultrices territoriales		
Puéricultrice de classe normale	A	1
Cadre d'emplois : Educateurs territoriaux de jeunes enfants		
Educateur chef de jeunes enfants	B	1
Educateur de jeunes enfants	B	3
Educateur de jeunes enfants à TNC 22h30	B	1
Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture territoriaux		
Auxiliaires de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Auxiliaires de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe TNC 28h00	C	1
Auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe TNC 17h30	C	1
Cadre d'emplois : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles		
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe	C	4
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1
Cadre d'emplois : Agents sociaux territoriaux		
Agent social de 2 ^{ème} classe TNC 28h00	C	2
FILIERE CULTURELLE		17
Cadre d'emplois : Bibliothécaires territoriaux		
Bibliothécaire	A	1
Cadre d'emplois : Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
Assistant qualifié de conservation	B	2
Cadre d'emplois : Adjoints territoriaux du patrimoine		
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	7
Cadre d'emplois : Assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 13h00	B	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 5h00	B	1
Cadre d'emplois : Assistants territoriaux d'enseignement artistique		
Assistant d'enseignement artistique à TNC 10h00	B	1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 6h30	B	1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 6h00	B	1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 4h45	B	1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 3h00	B	1
FILIERE ANIMATION		19
Cadre d'emplois : animateurs territoriaux		
Animateur	B	1
Cadre d'emplois : Adjoints territoriaux d'animation		
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	9
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 34h00	C	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 28h00	C	6
FILIERE POLICE ET SECURITE		5
Cadre d'emplois : Chefs de service de police municipale		
Chef de service pol. mun. classe exceptionnelle	B	1
Chef de service pol. mun. classe normale	B	1
Cadre d'emplois : Agents de police		
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier	C	1
Gardien	C	1
EMPLOIS NON CITES		35
Emploi de directeur de la communication	A	1
Enseignants artistiques		16
Assistantes maternelles		18
TOTAUX		302

Délibération n° 22 : Régime indemnitaire – modifications.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

- de compléter les délibérations du 8 juillet 2004 instituant l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et la prime de technicité forfaitaire pour une prise en compte de la fonction des « agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service en l'absence de leur chef de service ou directeur », en ce sens :

Filière / grades	Fonction	Montant moyen de référence annuel	Taux retenu par rapport au montant de référence
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)			
Administrative			
Rédacteur chef Rédacteur principal Rédacteur à partir 6 ^{ème} échelon	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	857,82	2.10590
Culturelle			
Assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe, 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe à partir 6 ^{ème} échelon	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	857,82	4.44121
Animation			
Animateur chef Animateur principal Animateur à partir 6 ^{ème} échelon	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	857,82	4.44121
Indemnité d'administration et de technicité (IAT)			
Administrative			
Rédacteur < 5 ^{ème} échelon inclus	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	588,69	3.06865
Culturelle			
Assistant qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe < 5 ^{ème} échelon inclus	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	588,69	3.06865
Animation			
Animateur < 5 ^{ème} échelon inclus	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	588,69	3.06865

Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)			
Administrative			
Rédacteur chef Rédacteur principal Rédacteur	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	1250,08	0.96256
Animation			
Animateur chef Animateur principal Animateur	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	1250,08	0.96256
Prime de technicité forfaitaire			
Assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe, 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	Agents de catégorie B assurant les responsabilités de chef de service ou de directeur en l'absence de ces derniers	1203,28	

- de compléter les délibérations du 8 juillet 2004 instituant l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) pour une prise en compte de la fonction «agent de catégorie B assurant les fonctions de directeur(trice) », en ce sens :

Filière / grades	Fonction	Montant moyen de référence annuel	Taux retenu par rapport au montant de référence
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)			
Administrative			
Rédacteur chef Rédacteur principal Rédacteur à partir 6 ^{ème} échelon	Directeur(trice) Membre de la Direction générale	857,82	4.44121
Indemnité d'administration et de technicité (IAT)			
Administrative			
Rédacteur < 5 ^{ème} échelon inclus	Directeur(trice), Membre de la Direction générale	588,69	6.47589
Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)			
Administrative			
Rédacteur chef Rédacteur principal Rédacteur	Directeur(trice) Membre de la Direction générale	1250,08	3

- précise que les modalités d'attribution prévues par les délibérations du 8 juillet 2004 restent inchangées.

- précise que ces modifications seront applicables au 1^{er} janvier 2011.

- précise que les crédits correspondants sont prévus au budget 2011.

Délibération n° 23 : Compte Epargne Temps (CET) – Règlement.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'adopter le règlement modifié qui rappelle les dispositions fixées par le décret relatives aux modalités d'utilisation, à l'information de l'agent et aux accords de plein droit ainsi que les modalités propres à la collectivité concernant l'ouverture et l'alimentation du CET.

Délibération n° 24 : Rémunération des agents recenseurs – année 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base des éléments suivants :

Résidence principale Feuille de logement + les bulletins individuels des occupants du logement (à remplir)	4,00 €
Résidence secondaire, logement occasionnel ou vacant (une seule feuille à remplir)	1,00 €
Prime de formation (2 après-midi)	43,00 €
Frais de déplacement (un forfait)	230,00 €
Prime de reconnaissance de la tournée (repérage des adresses et du nombre de logements) Dépôt des courriers d'information dans les boîtes aux lettres	130,00 €
Prime de fin de collecte (réalisation complète de la collecte, retour des imprimés an mairie et tenue parfaite des cahiers de tournée et des bordereaux d'adresses)	345,00 €

Délibération n° 25 : Créations d'emplois en besoins saisonniers.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

de créer :

- 15 emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe en besoins saisonniers,
- 10 emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe en besoins saisonniers,
- 5 emplois d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en besoins saisonniers.

et précise que le personnel recruté sur ces emplois sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade concerné et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Délibération n° 26 : Créations d'emplois en besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

de créer :

- 4 emplois non permanents d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 6 emplois non permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- 10 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- 2 emplois non permanents d'assistant spécialisé d'enseignement artistique,
- 2 emplois non permanents d'assistant d'enseignement artistique,
- 3 emplois non permanents d'agent social de 2^{ème} classe.

et précise que le personnel recruté sur ces emplois sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade concerné et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Délibération n° 27 : Dénomination de voies – Lotissement Coat Glas.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

de dénommer les voies du lotissement « Coat Glas » en l'honneur des poètes bretons du 20^{ème} siècle tel que ci-dessous :

- ✓ Rue 1 : René-Guy CADOU
[15 février 1920 à Sainte-Reine de Bretagne (44) -20 mars 1951 à Louisfert (44)]
- ✓ Rue 2 : Xavier GRALL
[22 juin 1930 à Landivisiau (29) -11 décembre 1981 à Quimpérlé (29)]
- ✓ Rue 3 : Eugène GUILLEVIC
[5 août 1907 à Carnac (56) -19 mars 1997 à Paris]
- ✓ Rue 4 : Angela DUVAL
[3 avril 1905 au Vieux-Marché (22) , 7 novembre 1981 à Lannion (22)]

Délibération n° 28 : Agence locale de l'énergie: adhésion et désignation d'un référent.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

- d'autoriser le versement d'une cotisation d'un montant de 3 378 €uros au titre de l'adhésion à l'agence locale de l'énergie pour l'année 2011 et précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2011.
- désigne Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, pour représenter la commune au sein de l'ALE.
- et autorise, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion et tout autre document relatif à ce dossier.

La question portant sur la désignation de membres au sein de la commission communautaire spécifique « eau » est retirée de l'ordre du jour au motif que des interprétations divergentes émanent de l'Agglomération.

Messieurs LEROUX (conseiller communautaire) et ESSEMILAIRE (conseiller municipal) étaient pressentis pour représenter la ville de Plérin au sein de la commission qui siègera à compter du 1^{er} janvier prochain, dès le transfert effectif de la compétence « eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales » à Saint-Brieuc Agglomération.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'un représentant de l'opposition serait le bienvenu pour siéger au sein de ladite commission.

Le projet de délibération sera soumis au vote de l'assemblée délibérante le 17 janvier 2011.

N° 29 : Vœu en faveur du maintien des horaires d'ouverture des bureaux de Poste sur Plérin et la non transformation du bureau de Saint Laurent en « Point poste ».

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

de demander expressément le maintien des horaires actuels sur les trois bureaux de Poste que compte la Ville et précise que ce vœu sera adressé :

- à Monsieur le Receveur des Postes de Plérin
- à Monsieur le Directeur Territorial de l'enseigne La Poste de Haute Bretagne
- à Monsieur le Directeur Général de la Poste.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.